

BORDEREAU DES PRIX

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment des plans et du CCTP. Ils tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur et des travaux sous circulation (conséquences des travaux sur les conditions de circulation (bouchons et ralentissements), et l'impact que cela peut avoir sur les approvisionnements et le rendement de l'entreprise.

Les prix définis dans le présent bordereau des prix incluent les dépenses indiquées à l'article 3.2.1 du CCAP

Tous les montants figurants dans le présent bordereau de prix sont exprimés en euros.

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
1	<u>INSTALLATIONS DE CHANTIER</u> Ce prix rémunère, forfaitairement, l'ensemble des frais engagés par l'entrepreneur relatif à l'établissement et à l'entretien des installations de chantier conformément à l'article 31 du CCAG Travaux ainsi qu'au CCTP, ainsi que leur repli à l'achèvement des travaux. Ce prix comprend notamment : • l'établissement du projet des installations de chantier ; • l'amenée, l'installation et le repli de tous les matériels et du personnel nécessaire au bon déroulement du chantier ; • l'amenée, l'installation, la maintenance et le repli de la signalisation de chantier nécessaire pour les accès chantier ; • l'entretien et le nettoyage des chaussées et dépendances empruntées par les véhicules du chantier, à l'initiative de l'entreprise ou à la demande du maître d'œuvre ; • les équipements et toutes les installations prévues par le PPSPS de chaque entrepreneur, ayant reçu l'accord du coordonnateur SPS, et des organismes habilités ; • toutes dispositions nécessaires à la réalisation des travaux de nuit et au maintien de la circulation de jour ; • les raccordements aux réseaux divers ; • la remise en état des lieux et le nettoyage après achèvement des travaux. Il est rémunéré en deux fractions : • 70 % après réalisation des installations, amenée à pied d'œuvre des matériels ; • 30 % après constatation du repli du matériel et des installations, enlèvement des matériaux en excédent et remise en état des lieux. <u>LE FORFAIT :</u>	
2	<u>ÉTUDES D'EXÉCUTION</u> Ce prix rémunère, forfaitairement, la totalité des prestations d'études d'exécution avec l'établissement des plans d'exécution des travaux et des autres documents d'exécution relatifs à l'ensemble des travaux, conformément au CCTP et aux pièces du présent marché. Ce prix comprend notamment : • Les contacts avec les services concessionnaires concernés ; • Les plans, les notes de calcul et tous les autres documents d'exécution ; • la réalisation des plans d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux, à partir des indications et des plans fournis par le maître d'œuvre qui devront être vérifiés, complétés autant que de besoin et adaptés au terrain par l'entrepreneur ; • les frais relatifs aux personnels, fournitures et moyens matériels mis en œuvre pour ces études ; • les reprises éventuelles des documents suite à l'avis du maître d'œuvre avant son VISA ; • la reproduction des documents en version papier en 2 exemplaires et en format informatique pour avis ; • la reproduction des documents visés par le maître d'œuvre en version papier en 2 exemplaires et en format informatique ; • les frais d'élaboration du programme échancier de construction,	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
	états prévisionnels des montants de travaux, modes d'exécution détaillés sous formes de procédures. Ce prix sera réglé en une seule fois après visa des études et plans d'exécution nécessaires à l'ensemble des travaux. <u>LE FORFAIT :</u>	
3	<u>FRAIS LIÉS À L'ASSURANCE QUALITÉ</u> Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des prestations relatives à l'assurance de la qualité pour l'ensemble du chantier, à savoir : • les frais d'établissement et de suivi du Plan d'Assurance Qualité ; • le responsable des essais de laboratoire chargé du suivi du Plan Qualité et de la rédaction de rapports hebdomadaires de synthèse, des fiches de suivi (contrôle interne et externe), ainsi que le personnel qualifié nécessaire au bon fonctionnement du laboratoire ; • l'amenée et l'installation du laboratoire et du matériel nécessaires à la réalisation des essais et mesures prévus au CCTP ; • la fourniture, l'installation, l'équipement et le repli des locaux à usage de laboratoire ; • tous les frais d'entretien et de fonctionnement du laboratoire ; • les frais de démontage et enlèvement en fin de chantier ; • la totalité des essais nécessaires à la réalisation des travaux, à effectuer dans le cadre du contrôle intérieur défini au CCTP et au PAQ, ainsi que les vérifications topographiques à effectuer dans le cadre du contrôle de conformité défini au CCTP et établies par un géomètre pendant toute la durée du chantier. Pour chaque essai, ils comprennent notamment les déplacements ; le prélèvement ; l'élaboration et l'essai proprement dit ; la remise du compte-rendu d'essai dans les conditions définies au marché ; la réfection le cas échéant (carottes...). Il sera payé en trois fractions : • 30 % à la fin de la période de préparation ; • 50 % ventilés au cours de l'exécution des travaux ; • 20 % après acceptation du dossier de récolement de l'ouvrage. <u>LE FORFAIT :</u>	
4	<u>DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS (D.O.E)</u> Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des prestations et frais de toute nature liés à la constitution, ainsi qu'à l'ensemble des mises à jour (en particulier pendant toute la période de garantie), du dossier de récolement de l'ensemble des prestations et des travaux conformément au CCTP et aux pièces du présent Marché. Il comprend notamment : • les plans d'exécutions conformes aux ouvrages exécutés, • les fiches produit agréées, • les fiches de suivi et de contrôle d'exécution, • les PAQ et les documents associés, PPSPS, PRE et SOSED, les fiches d'entretien spécifiques éventuels. Ce prix s'applique après validation du DOE par le maître d'œuvre.	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
	<u>LE FORFAIT :</u>	
5	<u>FOURNITURE, TRANSPORT, POSE ET DÉPOSE DE PANNEAUX D'INFORMATION</u> Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture, le transport, la pose et la dépose de panneau d'information générale de chantier. Ce prix comprend notamment : – la réalisation d'un panneau d'information générale conforme au CCTP. – la fourniture à pied d'œuvre du panneau (3.00 m x4.00 m) et de ses supports ; – la pose du panneau y compris la réalisation des massifs d'ancrage nécessaires y compris la réalisation des fouilles et l'aménagement du béton, – le nettoyage et la maintenance du panneau pendant toute la durée des travaux, – la dépose du panneau et la démolition du massif d'ancrage à la fin des travaux y compris le rebouchage des fouilles si besoin, l'évacuation de ces produits, conformément au PSED, – les redevances éventuelles aux propriétaires des terrains d'implantation, – la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, à l'unité, en deux fractions : • 50 % après les opérations de pose ; • 50 % après les opérations de dépose et de remise en état des lieux. <u>L'UNITÉ :</u>	
6	<u>SIGNALISATION DE CHANTIER</u> Ce prix rémunère forfaitairement l'amenée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu de jour comme de nuit et le repliement en fin de travaux des dispositifs de signalisation des chantiers. Cette signalisation sera de grande gamme pour la RN1, gamme normale pour les RD et de CLASSE 2 et renforcée de nuit par de la signalisation lumineuse. Il est à préciser que pour tout manquement à l'une des prescriptions de l'article 8-4 du C.C.A.P. de jour comme de nuit constatée par le maître œuvre ou son représentant, entraîne l'application pour ce même jour d'une pénalité conformément à l'article 4-4-6 du CCAP sans préjudice dans l'application des mesures contenues dans l'article 31 du CCAG. Ce prix comprend également ; – toutes sujétions liées à la mise en place de déviations localisées de circulation. – toutes sujétions liées à la mise en place d'un balisage de l'axe et des rives de la chaussée avec des K5C, ceci jusqu'au rétablissement de la signalisation horizontale. Ce balisage sera mis en place à l'avancement du chantier et au plus tard à 18h00 le soir lors du rétablissement de la circulation sur 2 voies et au plus tard 5 h du matin pour les travaux sur giratoire. 70 % en début de chantier 30 % en fin de chantier Il est rémunéré en deux fractions : - 75 % à la mise en place de la signalisation temporaire en début de	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
	chantier, - 25 % à l'effacement de la signalisation temporaire en fin de chantier. <u>LE FORFAIT :</u>	
7	<u>DÉGAGEMENT DES EMPRISES</u> Ce prix rémunère, au mètre carré, le dégagement des emprises de toute nature dont dépose de glissière, de signalisation, débroussaillage et abattage d'arbres à réaliser sur les emprises du chantier ainsi que sur les lieux d'emprunt, de dépôt provisoire et définitifs, et pistes du chantier. Ce prix comprend notamment : • l'amené et le repli du matériel ; • l'arrachage de taillis, broussailles, haies et arbres, y compris l'arrachage des souches correspondantes avec leur évacuation et les anciennes souches dont la circonférence mesurée au collet est inférieure ou égale à 1 m ; • l'enlèvement , le tri, le chargement, le transport et l'évacuation des produits vers un site de valorisation ou une décharge conformément au PGED ; • les mesures de protection liées à la circulation ; • le réglage des surfaces travaillées et la remise en état des lieux à la fin de ces travaux. Ce prix tient compte de toutes sujétions d'accès, de transport, de chargement et de déchargement, de main d'œuvre ou de natures de sol rencontré. Il s'applique quelle que soit la densité et la nature de la végétation. Ce prix s'applique au mètre carré de surface effectivement dégagée, mesurée en projection horizontale sur documents d'exécution. <u>LE MÈTRE CARRÉ :</u>	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
8	<u>Remblais en latérite type A 1 à B 6</u> Ce prix rémunère au mètre cube, l'extraction, le transport, le stockage provisoire éventuel, le déchargement et la réalisation de remblais issus des déblais des matériaux ou d'un lieu d'emprunt régulièrement autorisé, sans distinction de masse, conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend notamment : • le chargement depuis le site d'extraction ou de stockage, le transport, le stockage provisoire éventuel et le déchargement des matériaux aux lieux de réemploi ; • la mise en œuvre en remblai, le réglage et le compactage des matériaux aux profils définitifs de l'arase, des talus et comblement des fossés existants, conformément aux prescriptions du CCTP ; • l'extraction, le chargement et l'évacuation des matériaux mis en œuvre de façon excédentaire sur les talus de remblais, y compris le réglage fin des talus ; Ce prix s'applique quel que soit le nombre de passes pour chacune des opérations, les pertes de rendement éventuelles quelles qu'en soient les causes. Ce prix s'applique, au mètre cube, de matériaux mis en remblais et mesuré par comparaison des profils en travers levés contradictoirement avant travaux et après mise en œuvre et compactage. L'accord du maître d'œuvre, sur les mouvements de terre proposés par l'entreprise, est requis. <u>LE MÈTRE CUBE :</u>	
9	<u>RABOTAGE DE CHAUSSEE</u> Ces prix rémunèrent, au mètre carré constaté contradictoirement, le rabotage de chaussées en bicouche ou BBSG. Il s'applique aux zones de chaussée à raboter selon les prescriptions du CCTP et/ou les indications du maître d'œuvre, quels que soient les matériaux bitumineux, les conditions d'accès, les engins à utiliser et les surfaces à raboter. Il comprend le sciage et les engravures. Les rabotages devront être réalisés selon les caractéristiques des profils en travers du projet. Ces prix comprennent notamment : • l'amené et le repli du matériel de rabotage ; • l'analyse, de la teneur en HAP, des matériaux bitumineux ; • l'identification des couches d'enrobés concernées ; • le rabotage d'enrobés ; • l'évacuation des produits du rabotage ; • le chargement, le transport ,le déchargement et la valorisation ou recyclage des produits issus du rabotage au lieu de réemploi, de retraitement ou de dépôt, conformément au PGED et à la législation ; • le balayage soigné, soit mécaniquement, soit à la main, des surfaces rabotées.	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
9a	<u>RABOTAGE DE CHAUSSEE OU SCARIFICATION</u> Ce prix, défini ci-dessus, s'applique au mètre carré pour un rabotage allant jusqu'à 0,10 m ($\leq 0,10$ m) conformément au CCTP. L'épaisseur de rabotage prise en compte sera l'épaisseur médiane, déterminée à partir des profils en travers. Ce prix comprend également les engravures. <u>LE MÈTRE CARRÉ :</u>	
9b	<u>EVACUATION EN ISDND DES MATÉRIAUX BITUMINEUX CONTENANT DES HAP DONT LA CONCENTRATION EST COMPRISE ENTRE 51 ET 500 MG/KG</u> Ce prix rémunère, à la tonne, la prise en charge de matériaux bitumineux ayant une concentration en HAP comprise entre 51 et 500 mg/kg ($51 \leq [\text{HAP}] < 500$ mg/kg), en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), centre d'enfouissement technique de classe 2 ou en centre de revalorisation (réemploi à froid peut-être envisagé). Ce prix comprend : • le tri sélectif des matériaux contenant des HAP ; • le cas échéant, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ; • la prise en charge en ISDND des matériaux. La quantité prise en compte, en tonne, résulte de la totalisation des bons de pesées (provenant du centre d'enfouissement ou de celui de revalorisation) remis au représentant du maître d'œuvre. <u>LA TONNE :</u>	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
10a	<u>GNT 0/31,5</u> Ce prix rémunère à la tonne, la réalisation de décaissements et réalisation de poutre de rive ou couche d'assise de 0,20 à 0,50 m de profondeur en GNT (jusqu'à portance de 80MPa). Ce prix comprend notamment : • l'amenée et le repli du matériel ; • les déblais ; • le chargement, le transport et le déchargement au site approprié de l'entrepreneur conformément aux dispositions du PGED, des matériaux purgés ; • la fourniture et la mise en œuvre de GNT de type B taille 0/31,5 en couche d'assise conforme au CCTP dont • la fourniture du matériau d'apport et de son stockage ; • les reprises sur stocks, la fabrication ; • le chargement, le bâchage éventuel des camions ; • le transport au lieu d'emploi ; • le déchargement ; • le piquetage préalable, le répandage en couches élémentaires ; • l'aération éventuelle des sols humides ; • la fourniture de l'eau et l'humidification éventuelle du matériau à traiter ; • l'ajustement hydrique déterminé par l'étude de formulation ; • le compactage, le régilage, le pré-régilage et le réglage ; • le réglage fin des couches ; • l'humidification le cas échéant, y compris la fourniture de l'eau ; afin de supprimer les poussières et empêcher la dessiccation de surface ; • les opérations de compactage et de mise en œuvre, de manière à obtenir une classe de plate-forme PF2 ; • les contrôles et planches d'essais visés au CCTP ; • toutes les sujétions de mise en œuvre. • la fourniture et la pose de géotextile de renforcement et anti-contaminant avant mise en œuvre de la GNT le drainage du fond. Il s'applique à la tonne de GNT mesurée sur bons de livraison sur chantier de GNT mise en œuvre <u>LA TONNE</u>	
10b	<u>Reprofilage en GNT 0/20</u> Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre en reprofilage, d'un matériau de type grave non traitée, de type B, de granulométrie 0/20 (GNT 0/20), provenant d'une carrière ou d'un lieu d'emprunt régulièrement autorisé. Le matériau proposé respectera les prescriptions du CCTP. Ce prix s'applique à un matériau fourni et mis en œuvre en couches de réglage de la couche de forme en GNT Ce prix comprend : • la fourniture du matériau d'apport et de son stockage ; • les reprises sur stocks, la fabrication ; • le chargement, le bâchage éventuel des camions ; • le transport au lieu d'emploi ;	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• le déchargement ; • le piquetage préalable, le répandage en couches élémentaires ; • l'ajustement hydrique si nécessaire ; • le compactage selon les objectifs fixés au CCTP, le régalage, le pré-réglage et le réglage ; • l'humidification le cas échéant, y compris la fourniture de l'eau ; afin de supprimer les poussières et empêcher la dessiccation de surface ; • les opérations de compactage et de mise en œuvre conformément aux prescriptions du CCTP • toutes les sujétions de mise en œuvre. Ce prix s'applique, au m² de chaussée reprofilée. <u>Le mètre carré :</u>	
11	<u>COUCHE D'IMPRÉGNATION SUR GNT</u> Ce prix rémunère, au mètre carré, l'imprégnation à l'émulsion de bitume sur GNT, préalablement à la réalisation des enrobés et conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend notamment : • l'aménagement et le repli du matériel ; • la préparation de la surface, y compris les opérations de nettoyage et balayage éventuelles en cas de salissures ; • la protection des dépendances et de tous accessoires (panneaux, murets, clôtures, poteaux, etc.) existants dans l'environnement des travaux ; • l'arrosage éventuel de la GNT ; • la fourniture et mise en œuvre de l'émulsion de bitume dosée à 65 % de bitume résiduel ; • la fourniture et mise en œuvre des gravillons y compris le cylindrage ; • l'élimination des refus par balayage et aspiration et leur évacuation ; • le maintien en l'état de cette couche d'imprégnation pendant toute la durée du chantier, jusqu'à la mise en œuvre des couches d'enrobés. Ce prix s'applique, au mètre carré, de surface imprégnée, mesurée sur la base des plans d'exécution du marché. <u>LE MÈTRE CARRÉ :</u>	
12	<u>BÉTON BITUMINEUX SEMI-GRENU 0/10, CLASSE 3 (BBSG3)</u> Ces prix rémunèrent à la tonne, la réalisation de la couche de roulement de type Béton Bitumineux Semi-Grenu 0/10 de classe 3 , conformément au CCTP et suivant les profils en travers types du marché. Ce prix comprend notamment : • l'étude de formulation des produits bitumineux ; • les frais et opérations de contrôle externe qui comportent notamment la planche de vérification et d'essai de compactage, les épreuves de convenance, les vérifications des réglages des matériels ; • les frais de fourniture et de stockage de tous les constituants avec l'organisation des livraisons et du stockage ;	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• tous les frais de fabrication ; • l'organisation des ateliers et la coordination des approvisionnements ; • le chargement et le pesage des camions de transport ; • le bâchage des camions ; • le transport sur chantier des produits bitumineux ; • le balayage préalable de la surface à enduire ; • la mise en place des dispositifs de repérage pour l'implantation des couches de matériaux ; • la mise en place, le réglage et l'utilisation d'un système d'asservissement de l'engin de répardage à un dispositif de guidage en nivellement ; • le déchargement, le répardage, le réglage et le compactage des matériaux ; • toutes sujétions d'exécution liées aux joints longitudinaux et transversaux conformément aux spécifications du CCTP ; • toutes sujétions d'exécution liées aux raccordements aux voies existantes ; • toutes sujétions spéciales relatives à la mise en œuvre sur ouvrage d'art (vibrage interdit) et sur tranchées d'assainissement ; • toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre manuelle ; • toutes sujétions de mise en œuvre sous circulation ; • la remise en place des points d'implantation d'axes. Ces prix s'appliquent, quels que soient le mode et les conditions de mise en œuvre des matériaux nécessités par les travaux, à la tonne de matériaux fournis et mis en oeuvre, résultant de la totalisation des bons de pesée remise au représentant du maître d'œuvre sur les lieux de mise en œuvre, à l'exclusion des quantités de matériaux refusés par le Maître d'œuvre pour non-respect par l'entrepreneur des clauses contractuelles et dans les limites des tolérances fixées par le CCTP. <u>LA TONNE :</u>	
13	<u>DÉRASEMENT ET NIVELLEMENT D'ACCOTEMENT</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire, l'arase des accotements et leur mise à niveau . Il comprend notamment : • L'amené et le repli du matériel sur le chantier. • Le fauchage et dérasement des accotements herbeux jusqu'au fossé . • Le nivellement jusqu'au bord du fossé à 8 % de pente. • L'évacuation des matériaux excédentaires et leur mise en dépôt en accord avec le Maître d'œuvre Y compris toutes sujétions d'exécution. <u>LE MÈTRE LINÉAIRE</u>	
14	<u>CURAGE DE FOSSÉS</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire le curage de fossé. Il comprend : • l'amené et le repli de l'engin de curage	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• L'extraction au godet trapézoïdal, le chargement et le transport des matériaux, le déchargement en un lieu agréé par le maître d'œuvre avec le réglage du lieu de dépôt. • Les moyens en matériel et humain nécessaires à l'exécution de la prestation, • Toutes sujétions liées à la maintenance de l'écoulement de l'eau et la présence de réseau. Les quantités prises en compte seront mesurées à l'issue des travaux. <u>LE MÈTRE LINÉAIRE</u>	

N° de prix	Désignation des prix et prix exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
15	<u>FOURNITURE ET Pose de Buses hydrauliques en phi 800 sous chaussée au droit de la buse béton existante</u> Ce prix rémunère au Forfait, la fourniture, transport et mise en œuvre conforme au CCTP de deux buses phi 800 en PEHD et comprend : • la réalisation des fouilles conformément au CCTP dont consolidation éventuelle du fond de fouille, mise en œuvre du lit de pose, étalements et blindages éventuels, etc • le pompage éventuel • le remblayage des buses conforme au CCTP, • la réalisation de têtes d'ouvrages y compris bêtes et fondations • toutes les sujétions liées à la pose des canalisations et au réglage de la pente, découpe, etc et au travail par demie chaussée LE FORFAIT : .	

Fin du Bordereau des Prix